

RAPPEL :

Provence Tourisme dans le cadre du dispositif TICKETS MYPROVENCE contribue à la relance de l'activité touristique en favorisant la consommation des résidents et visiteurs chez des prestataires touristiques implantés sur le département.

Dans le cadre de l'opération **TICKETS MYPROVENCE**, Provence Tourisme souhaite s'appuyer sur une offre de partenaires qui vise à faire vivre une Expérience Provence aux bénéficiaires de cette opération. Cette Expérience Provence doit permettre aux visiteurs de devenir acteurs du territoire, dans le respect de ses différentes composantes (respect des habitants, traditions, respect de l'environnement, circuit court...).

SONT ÉLIGIBLES

Les professionnels implantés dans les Bouches-du-Rhône qui accueillent du public, proposent des prestations touristiques payantes et réglables sur place* : prestataires culturels, de loisirs, de restauration, d'hébergements, d'événements, d'artisanat et producteurs locaux.

HÉBERGEMENTS

Hôtels classés ou non
Campings toutes catégories
Meublés classés
Chambres d'hôtes déclarées

RESTAURANTS

Restaurants qui privilégient les produits locaux et de saison ainsi que les circuits courts

LOISIRS ET CULTURE

Parcs à thèmes
Fermes découvertes
Centres et associations sportives/activités équestres/golfs/location de matériel de sport et de loisirs (nautisme, vélo...)
Découvertes/promenades touristiques : guides accompagnateurs nature et de randonnée, petits trains, bateliers, visites guidées
Musées
Sites et monuments
Arts vivants : événements, festivals, théâtres, salles de spectacle

ARTISANS ET PRODUCTEURS LOCAUX

Produits de bouche et métiers d'art identitaires proposant des visites et ateliers.

Les partenaires doivent avoir au moins l'un des labels suivants :

- > Bienvenue à la ferme
- > Route des vins de Provence
- > Vignobles et découvertes
- > Tourisme & Handicap
- > Marque Qualité Tourisme
- > Entreprises du Patrimoine Vivant
- > Route des Arts et Gourmandises

Les professionnels qui s'inscrivent à l'opération s'engagent à respecter les protocoles sanitaires en vigueur.

** Les TICKETS MYPROVENCE ne sont valables que pour des achats effectués sur place. En aucun cas ils ne peuvent être utilisés pour des ventes en ligne. Les prestataires qui font majoritairement de la vente/réservation en ligne et qui souhaitent intégrer le dispositif doivent pouvoir proposer à leurs clients d'utiliser les TICKETS MYPROVENCE sur des prestations annexes réglables sur place (exemple : un repas ou des consommations, un abonnement...).*